



Assemblée générale

Distr. générale
4 octobre 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Point 75 a) de l'ordre du jour

**Renforcement de la coordination de l'aide
humanitaire et des secours en cas de catastrophe
fournis par les organismes des Nations Unies,
y compris l'assistance économique spéciale :
renforcement de la coordination de l'aide
humanitaire d'urgence fournie par les organismes
des Nations Unies**

Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution [75/124](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de continuer à améliorer les interventions internationales faisant suite aux catastrophes naturelles et de lui rendre compte à ce sujet à sa soixante-seizième session. Il donne un aperçu des progrès accomplis et expose les tendances, les difficultés et les priorités thématiques. Il se termine par des recommandations sur la voie à suivre pour apporter de nouvelles améliorations. Il porte sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.



I. Bilan de l'année

A. Données sur les catastrophes et tendances pour 2020

1. La dernière décennie a été la plus chaude de l'histoire et 2020 est l'une des trois années les plus chaudes jamais enregistrées¹. Des cyclones tropicaux et des moussons intenses ainsi que des sécheresses plus fréquentes, plus longues et plus dévastatrices ont causé des morts, la perte de moyens de subsistance et des déplacements, et ont entravé les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Les catastrophes touchent de manière disproportionnée les personnes les plus vulnérables, notamment les femmes et les filles, les personnes âgées, les handicapés, les déplacés, les personnes pauvres et marginalisées, ainsi que les habitants des petits États insulaires en développement et des pays en proie à des conflits prolongés. Au niveau mondial, la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a accentué la vulnérabilité face aux catastrophes, ajouté à la complexité des activités de préparation et des interventions et confirmé qu'il était urgent de faire évoluer sensiblement l'analyse multirisques et les dispositifs d'alerte rapide, la prévention et la réduction du risque systémique, les systèmes de préparation et les mesures d'anticipation.

2. La crise climatique est une menace existentielle pour l'humanité, en particulier pour certains petits États insulaires en développement. C'est l'un des facteurs déterminants de l'augmentation des besoins humanitaires, qui ont plus que doublé au cours de la dernière décennie. Cette tendance devrait encore s'accroître, car les catastrophes climatiques, de plus en plus fréquentes et de plus en plus graves, qu'elles soient soudaines ou à évolution lente, nuisent à la résilience, entraînent des déplacements, aggravent l'insécurité alimentaire et hydrique, exacerbent les inégalités préexistantes et vont de pair avec d'autres facteurs de vulnérabilité, d'instabilité et de conflit. Dans son dernier rapport, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a mis en garde contre l'ampleur sans précédent des changements récents intervenus dans le système climatique et le risque imminent que posait le dépassement du seuil de 1,5 °C de réchauffement planétaire. Il prévoyait une augmentation des vagues de chaleur, des précipitations et des inondations en découlant, une intensification des sécheresses et des cyclones tropicaux, une élévation continue du niveau de la mer ayant des conséquences pour les petits États insulaires en développement et les communautés côtières, ainsi que d'autres changements aux niveaux régional et mondial². En conséquence, la crise climatique exposera des millions de personnes supplémentaires à des risques de catastrophe, accentuera les effets de ces catastrophes sur les plus vulnérables et risque de faire basculer environ 100 millions de personnes dans la pauvreté d'ici à 2030³. Faute de mobilisation immédiate pour lutter contre les changements climatiques, le nombre de personnes qui ont besoin d'aide humanitaire et de protection en raison de catastrophes d'origine climatique pourrait augmenter pour atteindre plus de 200 millions d'ici à 2050 et les besoins de financement des interventions liées à ces catastrophes pourraient s'élever à 20 milliards de dollars par an d'ici à 2030⁴.

¹ Organisation météorologique mondiale (OMM), *Déclaration de l'OMM sur l'état du climat mondial en 2020* (Genève, 2021).

² Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, *Climate Change 2021: The Physical Science Basis – Contribution du Groupe de travail I au sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*.

³ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, *Rapport spécial : Réchauffement planétaire de 1,5 °C* (2018).

⁴ Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, *The cost of doing nothing: the humanitarian price of climate change and how it can be avoided* (Genève, 2019).

3. En 2020, le Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes a enregistré 390 catastrophes qui ont touché 100 millions de personnes, coûté la vie à 15 071 personnes et causé des dégâts évalués à 172,4 milliards de dollars⁵. L'Asie, où sont survenues 41 % des catastrophes et où vivaient 64 % des personnes sinistrées dans le monde, a été le continent le plus touché. En 2020, le nombre de catastrophes (368) et les pertes économiques (151,6 milliards de dollars) ont été supérieurs aux moyennes annuelles relevées au cours des deux décennies précédentes (2000-2019). Le nombre de décès (61 709) et le nombre de personnes touchées (201,3 millions) a été inférieur aux moyennes annuelles, ce qui s'explique principalement par l'absence de méga-catastrophes. Les catastrophes les plus courantes ont été les inondations (201), tandis que les tempêtes ont touché le plus grand nombre de personnes (45,5 millions) et causé les pertes économiques les plus importantes (92,7 milliards de dollars). Par rapport aux moyennes annuelles, les inondations ont augmenté de 23 %, les décès dus aux inondations de 18 % et les tempêtes de 26 %⁶. Entre 1970 et 2019, les catastrophes liées aux conditions météorologiques ont été multipliées par près de cinq et les pertes économiques connexes par sept, atteignant en moyenne 202 millions de dollars par jour, tandis que le nombre de décès a été divisé par trois, en grande partie grâce à l'amélioration des systèmes d'alerte rapide⁷.

4. On estime que les catastrophes ont provoqué le déplacement interne de 30,7 millions de personnes supplémentaires dans 145 pays et territoires en 2020, soit le nombre le plus élevé enregistré ces 10 dernières années. Les catastrophes d'origine météorologique ont causé 98 % de ces déplacements, dont la plupart ont eu lieu en Asie. On estime qu'à la fin de 2021, 7 millions de personnes seront toujours déplacées dans 104 pays et territoires en raison de catastrophes⁸.

5. Les phénomènes météorologiques extrêmes ont été le principal facteur d'insécurité alimentaire aiguë⁹ pour 15,7 millions de personnes vivant dans 15 pays, notamment en Afrique, en Amérique centrale, au Moyen-Orient et en Asie du Sud, et dans bien des cas, ces phénomènes ont aggravé l'insécurité alimentaire causée par les conflits et les conséquences économiques de la pandémie, qui ont été les principales causes des crises alimentaires pour 99,1 millions de personnes et 40,5 millions de personnes, respectivement, en 2020¹⁰.

B. Aperçu des catastrophes associées à des risques naturels en 2020

6. Les catastrophes ont été lourdes de conséquences dans toute l'Afrique. Les inondations et les glissements de terrain ont touché 7 millions de personnes et fait 1 300 morts, le chiffre le plus élevé depuis 2006. L'Afrique de l'Est a enregistré les niveaux de précipitations les plus élevés depuis 40 ans. En Somalie, les inondations ont touché 1,6 million de personnes, faisant 35 morts et 900 000 déplacés. En Éthiopie, les inondations et les glissements de terrain ont fait 1,1 million de sinistrés

⁵ Base de données sur les situations d'urgence du Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes, disponible à l'adresse suivante : www.emdat.be.

⁶ Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes et Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, « 2020 - The Non-Covid year in disasters » (Bruxelles, 2021).

⁷ OMM, *WMO Atlas of Mortality and Economic Losses from Weather, Climate and Water Extremes (1970-2019)* (Genève, 2021).

⁸ Observatoire des situations de déplacement interne, *Global Report on Internal Displacement 2021* (Genève, 2021). Du fait de la rareté des données, les estimations relatives au nombre de déplacements dus à des catastrophes à évolution lente et au nombre de personnes toujours déplacées à la fin de 2020 sont en deçà de la réalité.

⁹ Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire et Cadre harmonisé, phase 3 ou plus.

¹⁰ Réseau d'information sur la sécurité alimentaire, *2021 Global Report on Food Crises: Joint Analysis for Better Decisions* (Rome, 2021).

et 340 000 déplacés. Au Soudan du Sud, plus d'un million de personnes ont été touchées par les inondations et 500 000 ont été déplacées. Cette deuxième année consécutive de fortes inondations a aggravé les niveaux extrêmes d'insécurité alimentaire, de malnutrition et de déplacement. Au Soudan, les pires inondations depuis des décennies ont touché près de 900 000 personnes, endommageant des habitations et entraînant la perte de moyens de subsistance et de production agricole. Au Burundi, les inondations et les glissements de terrain qui ont eu lieu dans plus de la moitié des provinces du pays ont détruit les logements, les récoltes et les infrastructures. Les inondations ont provoqué le déplacement d'environ 632 000 personnes au Niger et touché 388 000 personnes au Tchad.

7. Au total, 13,4 millions de personnes ont été touchées par la sécheresse dans le Sahel, en particulier au Burkina Faso, au Mali et au Niger. L'Afrique australe a continué de faire face à une sécheresse persistante qui a débuté en 2018 et qui touche notamment 1,3 million de personnes à Madagascar, 2,7 millions de personnes au Mozambique et 766 000 personnes au Lesotho. Le cyclone Gati, dont on estime qu'il est le plus fort jamais enregistré en Somalie, a touché plus de 120 000 personnes, provoqué le déplacement de 42 000 autres et créé des conditions propices à la reproduction du criquet pèlerin, ce qui a entraîné la pire invasion observée depuis des décennies. En décembre, la tempête tropicale Chalane a touché 96 000 personnes à Madagascar, au Mozambique et au Zimbabwe.

8. L'Asie et le Pacifique ont été gravement touchés par des cyclones tropicaux et des inondations dues à la mousson. Le Cambodge, les Philippines et le Viêt Nam ont été frappés par des inondations, des ondes de tempête, des glissements de terrain et des dégâts causés par le vent dus à une série de cyclones tropicaux. Aux Philippines, le typhon Goni a touché 3,3 millions de personnes et en a déplacé 1,2 million ; le typhon Vamco en a touché 5,2 millions et en a déplacé 1,5 million. Au Viet Nam, les tempêtes, les inondations et les glissements de terrain qui se sont succédés ont touché 2,2 millions de personnes. Au Bangladesh, les inondations dues à la mousson ont submergé un quart de la masse continentale du pays, touché plus de 5,4 millions de personnes et endommagé 1,3 million d'habitations. Le cyclone Amphan a frappé le Bangladesh et l'Inde, touchant plus de 20 millions de personnes, en déplaçant 5 millions et faisant plus de 100 morts. Au Pakistan, les inondations dues à la mousson ont touché 2,4 millions de personnes et en ont déplacé des milliers. Au Népal, les inondations et les glissements de terrain provoqués par la mousson ont fait près de 450 morts.

9. Dans le Pacifique, le cyclone Harold, de catégorie 5, a entraîné des dégâts importants aux Fidji et à Vanuatu. À Vanuatu, les dommages économiques ont atteint un montant équivalent à la moitié du produit intérieur brut du pays. En décembre, le cyclone Yasa, de catégorie 5, a frappé les Fidji, touchant 93 000 personnes, soit plus de 10 % de la population, et causant d'importants dégâts économiques.

10. En 2020, la saison des ouragans dans l'Atlantique a été la plus active enregistrée dans le bassin atlantique, le nombre de tempêtes nommées s'élevant à 30. En novembre, les ouragans Eta et Iota ont touché environ 9,2 millions de personnes en Amérique centrale, dont 4,6 millions au Honduras et 2,4 millions au Guatemala.

C. Financement des interventions à la suite de catastrophes en 2020

11. En 2020, un montant de 234 millions de dollars a été déclaré au Service de surveillance financière du Bureau de la coordination des affaires humanitaires au titre de la réponse à des situations d'urgence classées dans la catégorie des catastrophes : 96,1 millions au titre d'inondations et de glissements de terrain, 83,2 millions au titre

de sécheresses, 50,9 millions au titre de cyclones et d'ouragans et 3,8 millions au titre de tremblements de terre et de tsunamis.

12. Le Fonds central pour les interventions d'urgence a consacré 165,6 millions de dollars aux interventions en cas de catastrophe, ce qui a permis d'aider 12,2 millions de personnes dans 27 pays. Les fonds ont été répartis comme suit : 76,2 millions de dollars pour répondre aux besoins des pays touchés par la sécheresse, 49,7 millions de dollars pour des interventions liées à des inondations, 26,2 millions de dollars pour des interventions associées à des cyclones tropicaux et 13,5 millions de dollars pour lutter contre les infestations de criquets pèlerins. Le Fonds a alloué 33,4 millions de dollars au financement de projets pilotes d'anticipation au Bangladesh, en Éthiopie et en Somalie¹¹. Quelque 92 millions de dollars ont été versés au moyen de fonds de financement commun afin de financer des opérations immédiates de sauvetage menées dans huit pays à la suite d'inondations, de sécheresses et de conditions hivernales difficiles.

II. Progrès accomplis dans le renforcement de la préparation et de la réponse aux catastrophes et de la résilience en cas de catastrophe

A. Répercussions humanitaires de la crise climatique

13. Les capacités actuelles et les ressources disponibles en matière d'action humanitaire risquent d'être insuffisantes face à l'ampleur croissante de la crise climatique et de ses conséquences humanitaires. Les pays et les organisations humanitaires sont déjà submergés alors qu'ils doivent répondre à des besoins atteignant des niveaux record en raison des conflits, de la pandémie de COVID-19 et des catastrophes. Ces difficultés sont encore aggravées par le fait que les vulnérabilités face aux changements climatiques et aux chocs sont souvent concentrées dans des pays qui connaissent des crises prolongées et où les populations ont du mal à s'en sortir. En 2020, 8 des 10 pays les plus vulnérables aux effets des changements climatiques ont lancé un appel humanitaire inter-institutions¹².

14. Le système humanitaire doit continuer de s'adapter, de se préparer, d'anticiper et de réagir plus efficacement face à l'intensification des risques climatiques et des risques de catastrophe et de leurs effets. Pour ce faire, il convient de renforcer l'analyse et la surveillance des effets des changements climatiques sur les populations et les pays les plus vulnérables. Il faut redoubler d'efforts pour renforcer les systèmes d'alerte rapide et de préparation à tous les niveaux, intensifier les mesures d'anticipation et agir plus tôt et plus rapidement, en s'appuyant sur l'analyse multirisques, l'analyse prédictive et les prévisions, afin d'atténuer les répercussions humanitaires des chocs climatiques, de renforcer la résilience, d'empêcher que les risques ne dégénèrent en catastrophes majeures et de réduire les besoins humanitaires. L'appui international devrait contribuer à renforcer les capacités et les activités aux niveaux national et local dans les domaines de la préparation et de la réponse aux catastrophes et de la résilience en cas de catastrophe. Ces efforts doivent être soutenus par une collaboration et une complémentarité accrues avec les acteurs du développement, de la lutte contre les changements climatiques et de la réduction des

¹¹ Au Bangladesh, sur le montant de 5,2 millions de dollars prévu initialement, 2,4 millions ont été réaffectés à des interventions d'urgence.

¹² Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, *Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2021* (2020).

risques de catastrophe, afin de réduire les besoins, les risques et la vulnérabilité, de renforcer la résilience et de ne laisser personne de côté.

15. En fin de compte, il faut s'attaquer aux causes profondes de l'augmentation constante des besoins humanitaires. Les acteurs humanitaires ont certes un rôle essentiel à jouer pour ce qui est de répondre aux besoins causés par les catastrophes, mais il faut de toute urgence accélérer l'action et les investissements au niveau mondial, en revoyant les ambitions à la hausse, si l'on veut atténuer les effets des changements climatiques et s'y adapter, et réduire les risques, les répercussions et les pertes liés aux catastrophes dans le cadre de la réalisation du développement durable, en particulier dans les pays qui subissent les effets cumulés de la crise climatique, des conflits et de la pandémie.

16. La vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques offre une occasion décisive de susciter un plus grand engagement et de prendre des mesures concrètes afin de soutenir les personnes les plus vulnérables aux conséquences humanitaires de la crise climatique, notamment en augmentant sensiblement les fonds alloués à l'adaptation et à la résilience et en fixant des objectifs plus ambitieux pour les contributions déterminées au niveau national, les plans d'adaptation nationaux et les autres cadres relatifs au climat. Les conclusions du sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat doivent être prises en compte de toute urgence et donner lieu à une action climatique plus résolue à tous les niveaux.

17. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence le caractère systémique et interdépendant des risques, ainsi que l'impact cumulé et les effets en cascade des chocs. La riposte à la pandémie et le relèvement offrent la possibilité de renforcer la prévention, l'état de préparation et la résilience face aux futurs chocs et de dynamiser l'action menée pour réaliser les objectifs de développement durable et concrétiser les engagements, objectifs et cibles de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

B. Enseignements tirés de la gestion des catastrophes pendant la pandémie de maladie à coronavirus : l'importance des solutions locales

18. Selon la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, à la mi-septembre 2020, au moins 51,6 millions de personnes avaient été directement touchées à la fois par une catastrophe climatique et par la pandémie de COVID-19¹³. Les personnes les plus vulnérables aux catastrophes ont été touchées de manière disproportionnée par la pandémie, qui a compromis leur capacité de se relever de futurs chocs.

19. Le système humanitaire a adapté ses activités de préparation et de riposte aux catastrophes compte tenu des difficultés opérationnelles créées par la pandémie. Les restrictions imposées aux déplacements et les mesures de distanciation physique ont compliqué la mise en œuvre des évacuations et des programmes d'hébergement temporaires lors des catastrophes et la réalisation d'exercices de simulation en prévision des aléas saisonniers. Il a fallu adapter les messages d'alerte rapide pour y inclure des informations sur la distanciation physique et les comportements de prévention à tenir pendant les évacuations, et intégrer des mesures de confinement et des dispositions visant à protéger les groupes à haut risque de l'exposition au virus

¹³ Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, « Climate-related extreme weather events and COVID-19: a first look at the number of people affected by intersecting disasters » (Genève, 2020).

dans les plans de secours et les consignes générales. Des équipements de protection individuelle ont dû être fournis aux intervenants en cas de catastrophe et des protocoles et des formations ont été élaborés à leur intention afin qu'ils puissent mener à bien leurs activités tout en respectant les mesures visant à prévenir la propagation du virus, le principe consistant à ne pas nuire et le principe de responsabilité à l'égard des populations touchées. La pandémie a nui à la vaccination de routine et aux campagnes de vaccination et a rendu plus difficile la prévention des épidémies et la fourniture de soins de santé en cas de catastrophe. Cependant, grâce aux investissements antérieurs réalisés dans la gestion des risques de catastrophes multiples, ainsi qu'aux mécanismes de coordination préétablis et à la collaboration entre les autorités sanitaires, les autorités chargées de la gestion des catastrophes et les ministères d'exécution, des mesures complètes ont pu être mises en place rapidement pour combattre les effets conjugués des catastrophes et de la pandémie¹⁴.

20. Les approches locales ont grandement contribué à l'efficacité de la préparation et de la riposte aux catastrophes climatiques pendant la pandémie. Les agents humanitaires locaux, qui sont souvent considérés comme des travailleurs essentiels, ont été moins susceptibles de subir les restrictions aux déplacements imposées pendant les confinements. Pendant la pandémie, les interventions en cas de catastrophe ont contribué à accélérer la prise en compte de l'inclusion dans l'aide humanitaire et la localisation de celle-ci, et à renforcer le rôle des organisations locales, qui ont une compréhension approfondie du contexte et bénéficient de la confiance et de l'adhésion des populations touchées, avec lesquelles elles entretiennent des relations de longue date, et qui peuvent mobiliser les communautés et les réseaux locaux¹⁵. Pour soutenir les interventions dirigées localement, le Fonds central pour les interventions d'urgence a versé 25 millions de dollars à 24 organisations non gouvernementales (ONG) de première ligne, dont un tiers étaient des organisations locales, tandis que 236 millions de dollars ont été alloués à des ONG locales et nationales par l'intermédiaire de fonds de financement commun.

21. Par exemple, à Vanuatu, les agents nationaux intervenant en première ligne, les organisations locales et le secteur privé ont joué un rôle essentiel dans l'action menée pour faire face au cyclone Harold. Le Vanuatu Business Resilience Council, réseau local d'entreprises de l'initiative « Connecting Business », soutenue au niveau mondial par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Programme des Nations Unies pour le développement, a mis en place un mécanisme de coordination permettant au secteur privé de se concerter avec le Gouvernement et des partenaires, réalisé des évaluations des dégâts, déployé des équipes de télécommunications pour rétablir les liaisons sur les îles et fourni des services de transport et de logistique pour les opérations de secours et de relèvement. En collaboration avec des partenaires, le réseau local a distribué des articles de secours à plus de 1 000 ménages. En 2020, l'initiative « Connecting Business » a fourni un appui à 17 réseaux du secteur privé à l'échelle mondiale, dont 9 sont intervenus à la suite de catastrophes survenues pendant la pandémie¹⁶.

22. Durant la pandémie, il a fallu fournir une assistance à distance et utiliser les technologies pour soutenir les activités de préparation et de riposte aux catastrophes

¹⁴ Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Asia-Pacific COVID-19 Brief: Combating the dual challenge of COVID-19 and climate-related disasters » (Bangkok, 2020).

¹⁵ Comité permanent interorganisations, directives sur le renforcement de la participation, de la représentation et du rôle moteur des acteurs locaux et nationaux dans les mécanismes de coordination humanitaire du Comité (2021) et orientations provisoires sur l'adaptation de la riposte à la COVID-19 au niveau local (2020).

¹⁶ Programme des Nations Unies pour le développement et Bureau de la coordination des affaires humanitaires, *Connecting Business initiative : rapport d'avancement 2020* (New York, 2021).

menées à l'échelle locale. Dans le cadre de l'évaluation des besoins après une catastrophe, les acteurs locaux ont souvent recueilli des informations et des données en utilisant des mécanismes participatifs de remontée de l'information et des formulaires transmis au moyen d'appareils mobiles, ce qui a permis de contribuer aux analyses menées à distance et d'apporter un appui international à l'action menée sur le plan local.

23. La riposte à la pandémie a mis en évidence l'importance : de faciliter et d'accélérer le transport des biens de première nécessité et d'assurer un libre accès au personnel humanitaire ; de prépositionner les articles de secours pendant les arrêts d'activité liés à la pandémie, qui a rendu l'approvisionnement difficile et coûteux ; d'assurer la résilience et la flexibilité des chaînes d'approvisionnement, et de veiller à ce qu'elles soient proches des personnes touchées. Elle a démontré le rôle vital des organisations locales dans la distribution des articles de secours et le soutien aux communautés touchées, ainsi que des dispositifs nationaux de renforts s'appuyant sur les capacités d'intervention et la main d'œuvre des pays plutôt que sur les déploiements internationaux.

24. En Asie et dans le Pacifique, le Pacific Disaster Center, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Programme alimentaire mondial (PAM) ont utilisé l'outil d'analyse commune de l'exposition aux catastrophes pour dresser une carte des communautés vulnérables et modéliser les effets des catastrophes, afin d'estimer le nombre de personnes touchées et de définir les populations les plus susceptibles de nécessiter une aide humanitaire et une protection à la suite de catastrophes. Cela a permis de prépositionner des articles de secours près des centres d'évacuation pour les distribuer selon les protocoles relatifs à la COVID-19.

25. Les antennes régionales du Bureau de la coordination des affaires humanitaires ont adapté leurs stratégies de mobilisation de renforts et leurs outils d'assistance à la suite de la pandémie. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le bureau régional a mené 20 missions de renfort et 9 missions de préparation, mené des exercices de simulation virtuelle et renforcé la complémentarité et l'interopérabilité avec l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle et son dispositif d'intervention régional. En Afrique australe et en Afrique de l'Est, le Bureau a déployé une équipe pour soutenir l'action menée face aux inondations au Soudan, les interventions liées à la sécheresse en Angola et en Namibie, la planification des interventions d'urgence à Madagascar, au Mozambique, en République-Unie de Tanzanie et au Zimbabwe et la création d'un outil commun d'évaluation rapide des besoins en Ouganda. En Asie et dans le Pacifique, le bureau régional a mené à bien ses 30 missions de renfort en fournissant une assistance à distance à 21 pays dans les domaines de la coordination des interventions, de la disponibilité opérationnelle et de la gestion de l'information. Afin d'améliorer l'état de préparation en prévision de la saison des typhons aux Philippines et de s'adapter aux implications opérationnelles de la pandémie, le Bureau et ses partenaires ont examiné les plans d'opérations et les protocoles de l'équipe de pays pour l'action humanitaire, qui ont ensuite été activés pour faire face aux typhons successifs.

26. Des équipes du système des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe ont été déployées au Guatemala et au Honduras à la suite des ouragans Eta et Iota afin d'apporter un appui aux autorités nationales chargées de la gestion des catastrophes et aux équipes de pays pour l'action humanitaire dans les domaines de la coordination, de l'évaluation des besoins, de la gestion de l'information et de l'environnement. Ces déploiements ont montré qu'il importait d'être préparés, d'associer la présence sur le terrain et l'assistance à distance, de mettre en place des directives générales et de coordonner les ressources et les effectifs du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et du système des Nations

Unies pour l'évaluation et la coordination avant le déclenchement des catastrophes. En outre, le système a lancé son nouveau cours de perfectionnement, élaboré en 2020, afin de permettre à ses membres de donner davantage de moyens d'action aux intervenants locaux et de mieux les soutenir.

27. Le Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage a commencé à planifier des exercices d'intervention en cas de séisme à distance et a élaboré des directives opérationnelles visant à permettre aux équipes de recherche et de sauvetage en milieu urbain de dispenser les premiers secours en toute sécurité pendant la pandémie. Dans de nombreux pays, les équipes se sont rapidement adaptées et mobilisées pour appuyer les ripostes nationales à la pandémie, notamment en créant des hôpitaux mobiles, en apportant un soutien logistique et en effectuant des évaluations aériennes.

28. Au niveau mondial, la pandémie a fait ressortir l'importance d'investir dans des systèmes de protection sociale permettant de faire face aux chocs, qui peuvent être renforcés en cas de catastrophe et qui s'appuient sur les meilleures pratiques faisant appel à l'assistance en espèces et sous forme de bons d'achat. Les interventions menées à la suite du cyclone Amphan au Bangladesh et du cyclone Harold aux Fidji ont démontré l'utilité, la rapidité et le faible coût des transferts en espèces, qui contribuent à soutenir les marchés locaux, tandis que des innovations telles que les paiements numériques ont permis de limiter les contacts physiques pendant la pandémie.

29. Si l'on veut assurer l'efficacité des interventions en cas de catastrophe pendant et après la pandémie, les acteurs internationaux devraient intensifier les efforts de coordination et investir davantage pour améliorer la résilience et la participation des populations, ainsi que pour renforcer les capacités, les activités et le rôle moteur des intervenants nationaux et locaux dans les domaines de la préparation et de la riposte, notamment en fournissant un soutien adapté et une assistance complémentaire. Il sera essentiel de renforcer les capacités nationales et locales en matière d'analyse multirisques, de prévision, d'alerte rapide et de préparation pour anticiper et atténuer les futurs chocs et s'en remettre. Les orientations communes établies par les Nations Unies pour aider à constituer des sociétés résilientes servent à éclairer l'élaboration de mesures globales et concertées visant à renforcer la résilience et à gérer les risques interdépendants et en cascade.

30. Les réseaux internationaux en place, tels que le système des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe et le Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage, partagent des enseignements utiles et des pratiques exemplaires qui permettent de renforcer les partenariats dans le cadre des interventions. Les partenariats avec les acteurs locaux et nationaux devraient permettre à ceux-ci d'exploiter leurs avantages comparatifs et de développer leurs capacités institutionnelles et techniques, notamment pour ce qui est d'évaluer les besoins, de préparer les opérations, de fournir une assistance en toute sécurité pendant la pandémie et d'accéder aux ressources et aux financements internationaux.

C. Mesures d'anticipation

31. La fréquence et la gravité croissante des catastrophes mettent à rude épreuve les capacités et les ressources disponibles, qui sont déjà sollicitées à l'excès pour faire face à des crises prolongées et à des défis humanitaires complexes. Il est donc impératif de mieux anticiper les risques et d'utiliser les ressources de façon plus rationnelle. Les risques et leurs effets sont devenus de plus en plus prévisibles grâce aux progrès réalisés dans les domaines de la science, de la technologie, des données et de l'analyse. L'expérience montre que la mise en place de mesures d'anticipation

avant que les chocs prévus ne surviennent permet d'apporter des réponses plus rapides, plus dignes et plus économiques que les interventions traditionnelles menées a posteriori.

32. En 2020, les partenaires du Comité permanent interorganisations ont fait avancer des projets d'action préventive dans plus de 60 pays. Le Fonds central pour les interventions d'urgence a investi un montant initial de 140 millions de dollars sur deux ans pour l'élaboration de cadres d'action préventive en Afrique et en Asie. À la fin de 2020, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires avait facilité la mise au point de cadres au Bangladesh, en Éthiopie et en Somalie afin de faire face aux inondations et aux sécheresses récurrentes. Le Bureau a également prévu de soutenir la mise en place de nouveaux cadres destinés à atténuer les effets des inondations, des sécheresses, des typhons et de la peste au Burkina Faso, à Madagascar, au Malawi, au Népal, au Niger, aux Philippines, au Soudan du Sud et au Tchad.

33. En juillet, le cadre d'action préventive relatif aux inondations a été déclenché au Bangladesh. Grâce aux plans, aux protocoles et aux moyens financiers mis en place, le Fonds central pour les interventions d'urgence a versé des fonds dans les quatre heures qui ont suivi le franchissement du seuil critique fixé pour l'activation du cadre, ce qui a permis aux organismes des Nations Unies et à leurs partenaires de fournir une aide humanitaire à plus de 220 000 personnes avant que les inondations n'atteignent leur paroxysme. Les mesures d'anticipation ont facilité l'évacuation des personnes et du bétail, la protection des biens de production et l'accélération du relèvement des ménages, et ont permis de fournir une assistance alimentaire. Quelque 23 000 familles ont reçu des transferts en espèces de la part du PAM, tandis que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a fourni des produits d'alimentation animale à 12 000 familles et des fûts de stockage étanches à l'eau à 7 000 familles, pour qu'elles puissent entreposer des outils agricoles et autres, afin d'éviter qu'ils ne soient emportés par les inondations et de protéger leurs moyens de subsistance. En outre, 10 500 femmes et filles ont reçu des kits d'hygiène et ont eu de meilleures chances de bénéficier de soins de santé et de poursuivre leur éducation et leur activité. Dans l'ensemble, les personnes touchées ont pu vivre de manière plus digne car elles ont reçu une aide avant le pic des inondations. Davantage de personnes ont bénéficié d'une aide, pour un coût par personne moitié moindre que celui des interventions du même ordre menées les années précédentes. Les gains d'efficacité obtenus grâce à la baisse des coûts d'approvisionnement et de logistique à des niveaux d'avant la crise ont permis à la FAO de distribuer davantage d'aliments pour animaux et de fûts de stockage, et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a réalisé plus de 10 % d'économies.

34. En Somalie, le cadre d'action préventive a été déclenché lorsqu'il a été indiqué que l'insécurité alimentaire augmenterait en raison des effets cumulés des inondations, des invasions de criquets et de la COVID-19. Étant donné que le plan était à l'origine conçu pour les sécheresses, son activation en réponse à d'autres aléas a nécessité d'adapter rapidement les mesures planifiées, ce qui a démontré l'importance de définir des seuils et des interventions propres à chaque choc, de mieux cibler les populations visées, de moduler le soutien en fonction des vulnérabilités et des moyens de subsistance et d'élaborer des plans pour les chocs saisonniers récurrents. Une allocation de 15 millions de dollars du Fonds central pour les interventions d'urgence a servi à financer des activités convenues au préalable, grâce auxquelles près de 640 000 personnes ont rapidement reçu une assistance dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la nutrition, de la santé, de la protection, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, afin de limiter la perte des moyens de subsistance, la détérioration de la nutrition et l'apparition de maladies. Le fait que les modalités de financement et d'intervention ont été convenues à l'avance a rendu le

processus d'approbation des projets trois fois plus rapide, ce qui a permis d'accélérer la mise en œuvre des activités. La riposte sanitaire précoce a contribué à réduire les épidémies et la malnutrition, et à poursuivre la vaccination des enfants. La remise en état et la rénovation anticipées des trous de forage ont amélioré les finances des ménages, maintenu le bétail en bonne santé, réduit les différends concernant l'eau et limité les déplacements, tandis que les transferts en espèces ont contribué à préserver la sécurité alimentaire et à soutenir les marchés locaux. Les montants alloués par le Fonds central pour les interventions d'urgence ont été complétés par un financement de 22 millions de dollars du Fonds d'aide humanitaire à la Somalie, afin d'élargir la portée des interventions de manière à faire face au triple choc et à apporter un appui aux acteurs locaux et nationaux.

35. En Éthiopie, le cadre d'action préventive relatif à la sécheresse a été achevé fin 2020. Face aux prévisions selon lesquelles le pays connaîtrait une sécheresse au début de 2021 et 12,9 millions de personnes seraient touchées par l'insécurité alimentaire dans les six mois, le Fonds central pour les interventions d'urgence a autorisé une allocation de 20 millions de dollars, qui a été décaissée en deux tranches. Ce financement a permis à la FAO, au FNUAP, au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et à l'Organisation mondiale de la Santé de fournir une assistance pécuniaire et des intrants agricoles, de préserver la santé du bétail, de distribuer des articles non alimentaires, de rénover des systèmes d'approvisionnement en eau et de sensibiliser à l'hygiène avant que le choc ne survienne. En six mois, les partenaires nationaux et internationaux ont approvisionné 75 000 agriculteurs en intrants agricoles ; fourni des aliments pour le bétail à 11 000 éleveurs ; distribué 14 300 kits d'hygiène ; remis en état 60 systèmes d'approvisionnement en eau, ce qui a permis à 71 500 personnes d'avoir accès à l'eau potable ; offert des conseils à 18 600 mères sur la manière d'optimiser l'allaitement pour prévenir la malnutrition infantile et réalisé des tests de dépistage de la malnutrition chez 8 600 enfants ; versé des espèces à 3 000 familles pour que leurs enfants puissent rester à l'école ; formé et déployé 12 équipes médicales d'intervention rapide et dispensé une formation à 256 membres du personnel d'organismes et de partenaires de réalisation sur les questions de protection.

36. Certaines initiatives récentes ont également mis en relief l'efficacité des mesures d'anticipation mises en œuvre à l'échelle locale. Par exemple, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a débloqué des financements préétablis dans le cadre du mécanisme d'intervention fondé sur des prévisions du Fonds d'urgence pour les secours lors de catastrophes, afin de faciliter l'activation de protocoles d'intervention rapide avant que les risques prévus ne se concrétisent. Au Bangladesh, des fonds ont été débloqués avant le passage du cyclone Amphan, afin d'aider plus de 20 000 personnes vulnérables, en les approvisionnant en urgence en denrées alimentaires et en eau, en leur distribuant des équipements de premiers secours et de sécurité, et en mettant en place des mesures de protection contre la COVID-19 pendant qu'elles se mettaient à l'abri. En Mongolie, des subventions en espèces ont été accordées à des familles d'éleveurs vulnérables pour les aider à protéger leur bétail et leurs moyens de subsistance. Au Mozambique, des produits d'hygiène et d'assainissement destinés à réduire le risque de propagation de maladies transmises par l'eau et des kits contenant du matériel de construction pour le renforcement des logements et des écoles ont été distribués avant l'arrivée de la tempête tropicale Chalane.

37. À l'heure actuelle, de nombreuses initiatives pilotes sont limitées par leur portée, leur ampleur et leur financement, mais l'expérience récente a montré qu'il était possible de transposer à plus grande échelle des mesures collectives d'anticipation. Il est essentiel de renforcer la coordination, la cohérence et la

complémentarité, et de mettre en place des modalités de financement complémentaires et flexibles, si l'on veut remédier aux limitations et aux obstacles actuels, le but étant d'appliquer les mesures d'anticipation à l'échelle du système et d'accroître leur efficacité et leur incidence. À cette fin, il faut passer de projets pilotes menés par une seule organisation à des approches interinstitutions et multipartites qui portent sur un plus grand nombre de personnes à risque et une zone géographique plus vaste, ainsi que sur différents secteurs et risques naturels. Pour qu'elles soient durables, les stratégies d'anticipation doivent bénéficier de l'adhésion des pays et être prises en compte dans les systèmes nationaux et locaux de gestion des risques de catastrophe et les filets de sécurité permettant de faire face aux chocs.

38. Pour transposer les initiatives à l'échelle du système, il convient également de fixer à l'avance les modalités de financement, lequel devra être coordonné, prévisible, flexible, durable et suffisant pour faire face à des catastrophes d'une fréquence et d'une gravité croissantes. Les mesures d'anticipation doivent venir compléter les interventions traditionnelles en cas de catastrophe ; les dispositifs de protection sociale ; d'autres instruments de financement de la lutte contre les catastrophes, tels que les assurances et les mécanismes de financement pour imprévus des institutions financières internationales et le financement de l'adaptation aux changements climatiques. Par exemple, en 2020, le Dispositif d'assurance catastrophes naturelles pour les Caraïbes a versé près de 42 millions de dollars d'indemnités d'assurance indexée à ses membres à la suite d'ouragans et de pluies trop abondantes. Les indemnités versées par la Mutuelle panafricaine de gestion des risques ont permis de limiter la perte des moyens de subsistance due à de mauvaises récoltes chez les populations vulnérables de Madagascar et de soutenir l'action menée pour lutter contre la sécheresse au Zimbabwe. Il convient d'accroître le recours aux assurances pour renforcer la résilience, notamment en élaborant des polices d'assurance préventives destinées aux ménages et aux pays afin de verser des indemnités en amont des chocs. Il faut également permettre aux pays vulnérables d'accéder plus facilement à des mécanismes de financement pour imprévus convenus au préalable et accélérer les décaissements.

39. Des initiatives telles que le Partenariat pour une action rapide tenant compte des risques, la Crisis Lookout Coalition, le groupe de travail sur les mesures d'anticipation, le pôle d'anticipation, le Partenariat de Marrakech pour l'action mondiale pour le climat et le Partenariat mondial InsuResilience doivent être soutenues pour favoriser une action humanitaire préventive. L'apprentissage collectif et les études d'impact permettront d'élaborer et de mettre en œuvre des cadres d'action préventive de plus en plus efficaces.

D. Renforcement des dispositifs d'alerte rapide et de la préparation aux interventions

40. La stratégie de préparation aux situations d'urgence du Comité permanent interorganisations a été appliquée dans 69 pays afin de faire en sorte que les différents acteurs aient une compréhension commune des risques et qu'ils soient prêts à répondre à un plus grand nombre de chocs de manière plus rapide, plus prévisible et plus efficace. À la fin de 2020, 92 % des pays considérés comme à haut risque par l'initiative INFORM avaient mis en place des plans de préparation de haute qualité conformément à la stratégie. Le Comité permanent interorganisations a également élaboré des orientations provisoires sur l'application de la stratégie de préparation aux situations d'urgence pendant la pandémie de COVID-19, le but étant de renforcer les mesures de préparation afin d'aider les équipes de pays à faire face aux éventuelles

conséquences non sanitaires de la pandémie de COVID-19 et à la superposition de ses effets avec les risques existants¹⁷.

41. L'élaboration et la publication par le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes des directives intitulées « Words into Action Guidelines », qui visent à améliorer l'état de préparation pour intervenir de manière efficace, et du guide d'accompagnement sur la conception et la réalisation d'exercices de simulation, donnent aux responsables locaux et nationaux de la gestion des catastrophes la marche à suivre pour mettre en œuvre les mesures énoncées dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe.

42. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a publié des recommandations et une liste de contrôle sur l'intensification de la réduction des risques de catastrophe dans l'action humanitaire, qui prévoient des mesures visant à prendre en compte les considérations liées à la réduction des risques de catastrophe dans les interventions humanitaires, y compris dans le cycle des programmes humanitaires, et à s'attaquer aux causes profondes des besoins humanitaires, par le renforcement de la cohérence et de la collaboration entre les intervenants humanitaires et les acteurs de la réduction des risques de catastrophe, notamment pour ce qui est de mener des analyses conjointes des risques et de réduire la nécessité d'intervenir à l'avenir.

43. Il est essentiel de renforcer les dispositifs d'alerte rapide et la collaboration entre les services hydrométéorologiques, les acteurs humanitaires et les populations pour garantir une préparation efficace et une action rapide. Cependant, seuls 40 % des membres de l'OMM indiquent avoir mis en place des dispositifs d'alerte rapide multirisques, et une personne sur trois en moyenne n'est toujours pas adéquatement prise en compte dans les dispositifs d'alerte rapide¹⁸. Il est urgent d'accroître la disponibilité et la couverture de ces systèmes, en particulier dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. Il faut soutenir et renforcer les capacités dont disposent les pays pour traduire l'alerte rapide en une action rapide, et exploiter les progrès des technologies numériques pour améliorer la diffusion d'informations exploitables en matière d'alerte rapide auprès des communautés à risque.

44. À la fin de 2020, l'Initiative sur les systèmes d'alerte précoce aux risques climatiques apportait un appui à 57 pays. En 2020, l'initiative a été élargie afin de permettre à 114 millions de personnes supplémentaires d'être protégées contre la sécheresse et les tempêtes de sable et de poussière. Dans le cadre de l'initiative, on a développé des projets visant à renforcer les capacités d'alerte rapide dans le Pacifique et en Afrique de l'Ouest et lancé un projet quinquennal portant sur les Comores, Madagascar, Maurice, le Mozambique et les Seychelles, afin d'améliorer la coopération régionale et les capacités nationales en matière de prévisions des effets et d'alerte précoce.

45. À la suite de prévisions annonçant l'avènement probable d'un épisode la Niña, les pays considérés comme étant les plus à risque par la cellule mondiale El Niño-Oscillation australe du Comité permanent interorganisations ont bénéficié d'un suivi, d'analyses et d'un soutien supplémentaires, ainsi que de recommandations sur la mise en place de mesures précoces, conformément aux directives générales interinstitutionnelles relatives aux phénomènes El Niño et La Niña.

¹⁷ Voir <https://interagencystandingcommittee.org/inter-agency-standing-committee/iasc-interim-guidance-covid-19-emergency-response-preparedness-approach>.

¹⁸ OMM, *2020 State of Climate Services – Risk Information and Early Warning Systems* (Genève, 2020).

46. Il convient également d'être mieux préparés aux catastrophes géophysiques, comme en témoigne l'éruption du volcan la Soufrière qui s'est produite à Saint-Vincent-et-les Grenadines en avril 2021, et à d'éventuels enchaînements de catastrophes, comme le montre l'exemple d'Haïti, doublement frappé en août 2021 par un tremblement de terre et la tempête tropicale Grace. Les interventions rapides doivent être associées à un relèvement rapide efficace et à un développement tenant compte des risques afin de réduire les vulnérabilités, notamment grâce à des investissements dans des infrastructures, des logements et des moyens de subsistance durables.

E. Amélioration de la collecte, de l'échange et de l'utilisation des données

47. Il est essentiel de disposer de données pertinentes, complètes et actualisées, qui soient standardisées et ventilées, et dotées d'une meilleure résolution spatiale, pour anticiper et comprendre les risques de catastrophe et les conséquences des catastrophes et pour évaluer les besoins et suivre leur évolution. L'écosystème des données humanitaires se renforce car un nombre croissant d'organisations partagent des données et que l'importance de recueillir et de partager des données de manière responsable est de plus en plus reconnue.

48. L'initiative INFORM continue de publier son indice de gestion des risques deux fois par an. En 2020, INFORM a lancé un nouvel indice de gravité, qui mesure la sévérité des crises humanitaires, notamment des catastrophes. Les partenaires d'INFORM ont également mené à bien la phase de cadrage du projet INFORM Warning, qui consistera à surveiller les risques dynamiques, tels que les aléas saisonniers et à évolution lente, afin d'appuyer les dispositifs d'alerte rapide et d'éclairer les décisions relatives à la préparation et aux interventions rapides. La phase de développement du projet INFORM Warning commencera en 2022. Les partenaires d'INFORM ont en outre commencé à mettre au point une nouvelle version de l'indice INFORM de gestion des risques, qui prendra en compte les effets des changements climatiques.

49. Pour promouvoir la responsabilité dans le domaine des données, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a aidé huit bureaux extérieurs à adopter des politiques et des pratiques solides sur la protection des données et des protocoles de partage de l'information à l'échelle du système, sur lesquels il s'appuiera pour établir ses directives actualisées pour une utilisation responsable des données en 2021. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le HCR ont supervisé conjointement l'élaboration des directives opérationnelles du Comité permanent interorganisations sur la responsabilité en matière de données dans l'action humanitaire, qui comprennent un ensemble de principes et de recommandations concernant la gestion responsable des données lors des interventions humanitaires, le but étant d'aborder les questions liées à la vie privée et à la sécurité des personnes touchées, et de respecter l'obligation de ne pas nuire tout en exploitant au maximum les avantages des données.

F. Catastrophes et sécurité alimentaire

50. La variabilité du climat et les phénomènes climatiques extrêmes sont les principales causes de la faim et des crises alimentaires. Les catastrophes, qui sont de plus en plus fréquentes et destructrices, en particulier les sécheresses, aggravent l'insécurité alimentaire et la malnutrition en détruisant les cultures, en tuant le bétail et en détruisant les moyens de subsistance agricoles.

51. Il est urgent d'agir pour renforcer la résilience de l'agriculture, des systèmes alimentaires et des populations qui en dépendent afin qu'ils puissent faire face aux chocs et aux tensions. L'analyse des risques, la surveillance en temps réel et les dispositifs d'alerte rapide devraient permettre de repérer les populations exposées aux chocs climatiques et à l'insécurité alimentaire qui en découle, tandis que les innovations technologiques, telles que la télédétection, la collecte d'informations géospatiales et les drones aériens, peuvent améliorer les évaluations et le recueil des données. Ces efforts doivent permettre d'orienter les investissements qui concernent la préparation, les mesures d'anticipation et les systèmes nationaux de protection sociale permettant de faire face aux chocs, les filets de sécurité, les instruments d'assurance et la constitution de réserves de nourriture et de semences dans le cadre de l'action humanitaire, afin de répondre aux besoins immédiats et à plus long terme, de remédier aux vulnérabilités et de soutenir les moyens de subsistance agricoles. Les approches multirisques et multisectorielles contribuent à l'élaboration de mesures globales de lutte contre la faim, l'insécurité alimentaire et les risques interconnectés. Dans la mesure du possible, il convient de s'approvisionner localement en denrées alimentaires et en intrants agricoles dans le cadre de l'action humanitaire, afin de soutenir les marchés, les économies et les chaînes d'approvisionnement alimentaires locaux, notamment au moyen d'une aide pécuniaire.

52. En 2020, les partenaires du Comité permanent interorganisations ont collaboré pour prévenir l'insécurité alimentaire liée aux catastrophes et lutter contre celle-ci. La FAO a fourni des semences résistantes à la sécheresse, construit des infrastructures d'irrigation dans le cadre de programmes de travail contre rémunération et distribué des semences fourragères et des aliments concentrés pour le bétail en prévision de sécheresses imminentes dans diverses régions. Les opérations de surveillance et de contrôle de la FAO ont permis de sauver plus de 2,9 millions de tonnes de céréales, soit une quantité suffisante pour nourrir près de 20 millions de personnes pendant un an, et de protéger 1,4 million de ménages vivant de l'élevage dans la grande Corne de l'Afrique et au Yémen contre l'invasion acridienne, tout en évitant une infestation massive de ravageurs en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Le PAM a protégé plus de 1,2 million de personnes au Burkina Faso, en Gambie, au Mali, en Mauritanie et au Zimbabwe contre la sécheresse grâce à des mécanismes de macro-assurance contre les risques climatiques, dans le cadre de l'initiative Replica de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques, qui complète les systèmes nationaux de protection sociale. Grâce à l'Initiative R4 en faveur de la résilience des communautés rurales, le PAM a permis à 180 000 ménages agricoles d'avoir accès à la microassurance dans 10 pays, offrant ainsi un filet de sécurité à 900 000 personnes. Les indemnités versées à la suite de mauvaises périodes de végétation en Éthiopie, en Zambie et au Zimbabwe ont permis d'acheter des denrées alimentaires et des intrants agricoles et de préserver les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire.

G. Déplacements de population liés aux catastrophes

53. La crise climatique contribue à accroître le risque de déplacement et à augmenter le nombre de déplacements. Si on investit pas davantage dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets et dans la réduction des risques de catastrophe, les déplacements liés aux catastrophes augmenteront de manière significative. Les acteurs de l'action humanitaire, du développement, de la réduction des risques de catastrophe, de l'action climatique, des droits humains et les autres intervenants doivent adopter une approche collaborative à long terme pour s'attaquer au problème des déplacements liés aux catastrophes et à leurs causes profondes et tenter de trouver des solutions. Les mécanismes de financement

devraient prendre en compte les déplacements dus aux catastrophes, et notamment prévoir des mesures de protection, d'anticipation et d'adaptation¹⁹.

54. Les déplacements dus aux catastrophes peuvent être d'une grande ampleur et se prolonger. Les données cessent souvent d'être collectées après la phase d'urgence d'une catastrophe, ce qui ne permet pas de suivre la situation des personnes déplacées et de savoir si elles peuvent trouver des solutions durables. En conséquence, l'ampleur et la durée des déplacements sont sous-estimés, ce qui limite l'efficacité et la transparence des politiques et des mesures relatives à la mise en place des services d'assistance et de protection nécessaires pour répondre aux besoins à long terme et parvenir à des solutions durables.

55. En raison de l'absence de données par sexe, âge, handicap et autres caractéristiques, il est difficile d'appréhender pleinement l'ampleur des déplacements, de repérer les personnes les plus vulnérables et d'adapter les mesures à leurs vulnérabilités et à leurs besoins particuliers. Il importe de collecter des données plus complètes, notamment par l'intermédiaire des autorités nationales et au moyen d'outils tels que la Matrice de suivi des déplacements de l'OIM, afin de les prendre en compte dans la préparation aux catastrophes, les interventions en cas de catastrophe et le relèvement après ces phénomènes, le but étant de fonder davantage l'assistance et les solutions fournies, ainsi que leur financement, sur des données factuelles. À cette fin, la publication intitulée *International Recommendations on Internally Displaced Persons Statistics* fournit des orientations sur la production de statistiques officielles ayant trait au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays.

56. D'importants progrès ont été réalisés dans l'élaboration de cadres nationaux et régionaux relatifs à la prise en charge des déplacements dus à une catastrophe. Par exemple, le Bangladesh a mis au point un cadre d'action global et une stratégie sur le déplacement interne, en mettant l'accent sur les catastrophes et les changements climatiques, et a renforcé la préparation aux déplacements par l'établissement d'un groupe de travail sur la gestion des déplacements codirigé par le Gouvernement et l'OIM. Aux Fidji et à Vanuatu, les politiques et les directives nationales concernant les déplacements liés aux catastrophes, la réinstallation planifiée et la recherche de solutions durables orientent la mise en place de mesures. Au Ghana et au Pérou, les déplacements dus aux catastrophes sont reconnus dans les politiques et les lois sur le climat. En Afrique australe, le Comité permanent interorganisations et les ONG partenaires contribuent à l'élaboration de lignes directrices et de cadres sur les déplacements liés aux catastrophes en Angola, au Malawi, au Mozambique, en Zambie et au Zimbabwe.

57. Le recueil de pratiques nationales du GP20 intitulé « Mieux travailler ensemble pour prévenir les déplacements internes, y faire face et y apporter des solutions durables²⁰ » présente les bonnes pratiques et encourage les États Membres à intégrer les déplacements internes dans les lois et politiques en vigueur sur la gestion des terres, le développement, les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe. Il y est également recommandé d'investir dans la collecte et l'analyse de données afin de se préparer aux catastrophes et de repérer les populations à risque, ainsi que d'anticiper, de prévenir et de gérer les déplacements prolongés liés aux catastrophes afin de promouvoir des solutions durables.

58. Les États Membres ont toujours l'obligation de protéger et de respecter les droits humains des personnes déplacées qui traversent des frontières internationales dans le

¹⁹ Voir aussi A/75/207.

²⁰ Consultable à l'adresse suivante : www.globalprotectioncluster.org/2020/11/23/gp20-compilation-of-national-practices-to-prevent-address-and-find-durable-solutions-to-internal-displacement/.

contexte de catastrophes et de changements climatiques, et de leur permettre d'exercer ces droits, quel que soit leur statut. Le cadre juridique mondial relatif à la protection des réfugiés est applicable dans certaines circonstances particulières, lorsque les risques de persécution sont liés à des catastrophes et aux changements climatiques ou aggravés par ceux-ci. Des formes complémentaires ou temporaires de protection peuvent également être offertes aux personnes déplacées qui ne remplissent pas les conditions pour bénéficier du statut de réfugié²¹. En 2020, le Comité des droits de l'homme a considéré que ces situations étaient susceptibles de déclencher l'obligation de non-refoulement qui découle du droit international des droits de l'homme²². La Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes continue d'aider les pouvoirs publics et les organisations régionales à mettre en place des mesures de protection humanitaire efficaces pour répondre aux besoins des personnes déplacées au-delà des frontières dans le cadre de catastrophes.

59. Les cadres stratégiques régionaux et les protocoles et outils relatifs aux migrations peuvent soutenir la gestion de la mobilité humaine dans le cadre de catastrophes et de changements climatiques et encourager l'engagement politique et l'action au niveau national. Approuvé en 2020, le protocole de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) sur la libre circulation des personnes dans la région de l'IGAD présente les bonnes pratiques permettant de faciliter les mouvements transfrontières des personnes déplacées par des catastrophes ou exposées à des risques de catastrophe. Les pays et territoires insulaires du Pacifique, l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires étudient actuellement la possibilité d'élaborer une stratégie régionale sur la mobilité humaine liée aux changements climatiques dans le Pacifique. Dans les Caraïbes, 120 agents frontaliers de huit États membres de l'Organisation des États des Caraïbes orientales ont été formés à la gestion des déplacements transfrontières en prévision de la saison des ouragans de 2020.

60. Le rapport du Groupe de haut niveau du Secrétaire général chargé de la question des déplacements internes²³ porte sur la prévention des déplacements liés aux catastrophes et la recherche de solutions durables à ce problème, notamment par la réduction des risques de catastrophe et la prise en compte des déplacements dans les mesures d'adaptation.

H. Catastrophes et égalité des genres

61. Les catastrophes et la crise climatique touchent les femmes et les filles de manière disproportionnée et aggravent les inégalités et les discriminations préexistantes. Les femmes et les filles handicapées, les femmes âgées, les adolescentes et les déplacées, en particulier, font face à des risques accrus en matière de protection, notamment le mariage des enfants, les grossesses précoces, la violence fondée sur le genre et l'exploitation et les atteintes sexuelles, auxquels s'ajoutent les difficultés d'accès à la nourriture, à la nutrition, aux moyens de subsistance et aux services de santé sexuelle et procréative. Dans bien des cas, les femmes et les filles sont privées des ressources et des biens nécessaires pour renforcer leur résilience. Cependant, les femmes et les organisations de femmes sont souvent les premières à intervenir en situation de catastrophe et jouent un rôle central dans la survie et la résilience des communautés et la promotion de leurs droits. En comprenant mieux les besoins, les priorités et les capacités des femmes et des filles, les acteurs humanitaires

²¹ Voir HCR, « Legal considerations regarding claims for international protection made in the context of the adverse effects of climate change and disasters », 1^{er} octobre 2020.

²² Voir [CCPR/C/127/D/2728/2016](#).

²³ Consultable à l'adresse suivante : www.internaldisplacement-panel.org/.

peuvent favoriser leur participation et leur accès à l'aide humanitaire et éliminer les obstacles auxquels elles font face.

62. La réalisation de solides analyses des questions de genre, l'autonomisation des femmes et leur participation à la prise de décision sont essentielles pour assurer l'efficacité de la préparation et de la riposte aux catastrophes. Il faut donner la priorité à la prévention et à la lutte contre la violence fondée sur le genre, notamment en utilisant le Fonds central pour les interventions d'urgence et les ressources allouées par les fonds de financement commun, et en s'inspirant de l'Appel à l'action pour la protection contre la violence sexiste dans les situations d'urgence et des engagements qui l'accompagnent.

63. Il est essentiel que les femmes participent à la prise de décision et occupent des postes de responsabilité si l'on veut promouvoir l'égalité des genres, comme le confirment les conclusions de la première évaluation de l'action humanitaire interinstitutionnelle sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. Il a été souligné qu'il fallait renforcer la coordination, la responsabilité et l'institutionnalisation des politiques, telles que la politique et le cadre de responsabilité du Comité permanent interorganisations en matière de genre, aux niveaux national et mondial, et que l'accès à des spécialistes des questions de genre sur le long terme et lors de l'apparition des catastrophes favorisait la prise en compte de ces questions. La contribution des conseillers déployés dans le cadre du Projet d'équipe volante de spécialistes de l'égalité des genres du Comité permanent interorganisations a été très appréciée. En 2020, le projet a permis d'envoyer des conseillers dans 16 pays, notamment dans le cadre de la lutte contre les catastrophes au Mozambique. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont mené une série de dialogues afin de diffuser les conclusions et les recommandations de l'évaluation, de renforcer la visibilité des organisations dirigées par des femmes et de promouvoir leur rôle moteur, et de veiller à ce que les dispositifs de préparation et de riposte aux catastrophes prennent en compte les droits et l'autonomisation des femmes. Une étude conjointe des Nations Unies sur la place de l'égalité des genres et le rôle moteur des femmes dans la réduction des risques de catastrophe a abouti à l'élaboration de recommandations supplémentaires et complémentaires visant à renforcer la prise en compte des questions de genre dans le cadre des efforts de réduction des risques de catastrophe.

64. En Afrique de l'Est et en Afrique australe, une équipe interinstitutions régionale sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles a été créée pour échanger des bonnes pratiques, en s'appuyant sur les enseignements tirés de la lutte contre les cyclones Idai et Kenneth, et pour compléter et soutenir l'action menée par les réseaux nationaux de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles qui interviennent à Madagascar, au Mozambique et au Zimbabwe.

I. Enfants, éducation et catastrophes

65. Les catastrophes ont eu de lourdes conséquences pour les enfants en 2020. Rien qu'en Asie du Sud, plus de 4 millions d'enfants ont été touchés par des pluies de mousson de plusieurs semaines, des inondations et des glissements de terrain au Bangladesh, au Bhoutan, en Inde et au Népal. La crise climatique pose une menace pour tous les droits garantis par la Convention relative aux droits de l'enfant. Les droits, les besoins et les perspectives des enfants doivent être mieux pris en compte dans les politiques climatiques. La crise climatique entrave de manière disproportionnée l'accès des filles à l'éducation, parce qu'elle accentue les inégalités

auxquelles elles font face, notamment la pauvreté, les normes de genre discriminatoires, les responsabilités domestiques accrues et les préoccupations liées à l'hygiène et à la sécurité, et qu'elle a pour conséquence le mariage des enfants et le recours à d'autres mécanismes d'adaptation négatifs aux chocs et aux pressions climatiques, qui se traduisent par une baisse de la fréquentation scolaire et une augmentation du taux d'abandon scolaire des filles. Si les changements climatiques continuent de suivre la tendance actuelle, ils contribueront à empêcher au moins 12,5 millions de filles par an de terminer leur scolarité d'ici à 2025²⁴.

66. Des initiatives visant à renforcer la capacité d'adaptation des enfants, des jeunes et des écoles ont été mises en œuvre en 2020. L'Alliance mondiale pour la réduction des risques de catastrophe et la résilience dans le secteur de l'éducation a entrepris la mise à jour du cadre intégré pour la sécurité des écoles, qui vise à réduire les risques de catastrophe dans le secteur éducatif en s'employant à promouvoir des établissements d'apprentissage sûrs, la gestion des catastrophes en milieu scolaire et la sensibilisation à la réduction des risques et à la résilience, et en garantissant l'accès universel à un enseignement de qualité. Les principes directeurs « Words into Action » sur la participation des enfants et des jeunes à la réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience ont été lancés pour favoriser l'adoption d'approches centrées sur l'enfant. À la fin de 2020, l'UNICEF avait aidé les pouvoirs publics à élaborer des plans nationaux et locaux de gestion multirisques tenant compte des enfants dans 56 pays. Dans plusieurs pays, l'UNICEF utilise la réduction des risques de catastrophe dans les écoles pour remédier à la vulnérabilité des enfants et faire d'eux des acteurs de la résilience. Au Sahel, l'UNICEF a mis en place une stratégie visant à renforcer la résilience des systèmes éducatifs et à aider 13 millions d'enfants à accéder à un enseignement de qualité.

J. Catastrophes et personnes handicapées

67. Les personnes handicapées sont touchées de manière disproportionnée par les catastrophes, qui accentuent les difficultés et les risques auxquels elles font face en raison de la discrimination qui existe à leur égard et des obstacles qu'elles rencontrent en matière d'accès à l'aide et à la protection.

68. En 2020, le handicap a davantage été pris en compte dans les évaluations des besoins, les plans d'intervention et l'attribution de fonds. Il faut déployer des efforts supplémentaires pour renforcer la participation et les capacités des personnes handicapées et des organisations qui les représentent, ainsi que la prise en compte du handicap dans toutes les interventions humanitaires, afin d'assurer la qualité et l'efficacité des activités et leur mise en œuvre responsable, conformément aux Directives sur l'intégration des personnes handicapées dans l'action humanitaire²⁵ du Comité permanent interorganisations, à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap et à la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

69. Il faut intensifier la collecte et l'utilisation de données sur les personnes handicapées et leurs priorités si l'on veut mettre en place des interventions plus inclusives et mieux conçues, qui soient davantage ciblées et adaptées à leurs besoins et vulnérabilités. Il convient de renforcer le rôle joué par le Fonds central pour les interventions d'urgence et les fonds de financement commun pour ce qui est de favoriser la prise en compte du handicap dans les interventions, en s'appuyant sur les

²⁴ Fonds Malala, « A greener, fairer future: why leaders need to invest in climate and girls' education » (2021).

²⁵ Consultable à l'adresse suivante : <https://interagencystandingcommittee.org/iasc-task-team-inclusion-persons-disabilities-humanitarian-action/documents/iasc-guidelines>.

progrès réalisés en 2020, année au cours de laquelle les fonds ont permis de soutenir 11,2 millions de personnes handicapées et contribué à éliminer les obstacles les empêchant d'accéder à une assistance et à une protection.

K. Santé mentale et soutien psychosocial en temps de catastrophe

70. Les catastrophes ont des répercussions considérables sur la santé mentale et le bien-être psychosocial des personnes touchées. Les personnes qui souffrent de troubles mentaux sont touchées de manière disproportionnée par les catastrophes, qui peuvent contribuer à aggraver leurs symptômes et perturber leur accès aux soins et à un soutien.

71. En 2020, un appel conjoint interorganisations a été lancé pour intégrer la santé mentale et le soutien psychosocial intersectoriels dans les évaluations des besoins et les activités relatives à la préparation, aux interventions et au relèvement, afin de répondre aux besoins de toutes les populations touchées dans les situations d'urgence, d'intensifier la mise en œuvre des Directives du Comité permanent interorganisations concernant la santé mentale et le soutien psychosocial dans les situations d'urgence et de renforcer les capacités, les activités et le financement en matière de santé mentale et de soutien psychosocial²⁶.

72. Le Comité permanent interorganisations a élaboré des orientations visant à intégrer la santé mentale et le soutien psychosocial dans la réduction des risques de catastrophe et l'action climatique, afin de renforcer la résilience et d'améliorer la santé mentale et le bien-être psychosocial avant, pendant et après les catastrophes, notamment en garantissant l'accès à la couverture sanitaire universelle et aux mécanismes de protection sociale.

73. Le Comité permanent interorganisations a lancé un mécanisme interinstitutions pour le déploiement rapide d'experts de la santé mentale et du soutien psychosocial, qui a permis d'organiser 13 déploiements d'experts en 2020, dont plusieurs ont été menés lors de catastrophes en Amérique latine et dans les Caraïbes, afin de renforcer les capacités et les interventions au niveau national, notamment en contribuant à l'élaboration de directives générales, à l'évaluation rapide des besoins et à la formation des premiers intervenants en premiers secours psychologiques. En 2020, le nombre de groupes de travail techniques intersectoriels et interorganisations chargés de la santé mentale et du soutien psychosocial dans les situations de crise humanitaire a doublé pour atteindre 50 et leurs travaux ont permis de soutenir les interventions menées à la suite de catastrophes telles que des cyclones, des inondations, des tremblements de terre et des éruptions volcaniques.

III. Recommandations

74. **Sur la base du présent rapport, le Secrétaire général recommande que les États Membres, l'Organisation des Nations Unies, les organisations d'aide humanitaire et de développement et les autres parties prenantes prennent les mesures suivantes :**

a) Continuer de renforcer la préparation et la riposte aux catastrophes à l'échelle du système humanitaire, notamment en s'appuyant sur la planification des interventions d'urgence et le prépositionnement, en coopération avec les

²⁶ Consultable à l'adresse suivante : <https://interagencystandingcommittee.org/iasc-reference-group-mental-health-and-psychosocial-support-emergency-settings/joint-interagency-call-action-mhpss-2020>.

autorités nationales et les populations locales, ainsi que sur les mécanismes internationaux de déploiement de renforts et les dispositifs de soutien logistique, qui disposent de moyens de préparation renforcés et peuvent être déployés rapidement, ainsi que d'accroître la prévisibilité et la flexibilité des financements, et d'accélérer leur mise à disposition, afin de soutenir les activités relatives à la préparation et aux interventions rapides, y compris au moyen d'appels éclairs, du Fonds central pour les interventions d'urgence et des fonds de financement commun ;

b) Continuer de renforcer les dispositifs d'alerte rapide multirisque et d'améliorer la production, la collecte et la diffusion, en temps voulu, d'alertes rapides et d'informations exploitables sur les risques afin de faciliter la conduite d'interventions rapides et efficaces aux niveaux mondial, régional, national et local ;

c) Intensifier les efforts visant à gérer les risques de catastrophe et les risques climatiques et les conséquences des catastrophes et des changements climatiques, et renforcer les capacités régionales, nationales et locales ainsi que la résilience des populations, notamment grâce à un financement accru, et continuer également d'améliorer l'analyse, la planification, la programmation et le financement pour mieux réduire les besoins, les risques et la vulnérabilité et renforcer les capacités d'adaptation, notamment par un accroissement de la collaboration et de la complémentarité entre les acteurs de l'aide humanitaire, du développement, de la lutte contre les changements climatiques et de la réduction des risques de catastrophe ;

d) Relever le niveau d'ambition des contributions au titre de l'Accord de Paris, notamment afin de mettre en place des mesures porteuses de changement en matière d'atténuation, d'adaptation et de résilience, en particulier au bénéfice des communautés et des pays vulnérables ;

e) Recueillir, analyser, mettre en commun et appliquer systématiquement les meilleures pratiques suivies et les enseignements tirés de l'expérience en rapport avec la préparation aux catastrophes, les interventions en cas de catastrophe et le relèvement après ces phénomènes, notamment dans le contexte de la pandémie de COVID-19, en sollicitant activement l'avis des personnes touchées, l'objectif étant d'améliorer la préparation, les interventions et le relèvement et d'accroître la résilience face à de futures catastrophes, ainsi que de renforcer les capacités régionales, nationales et locales et la mobilisation des populations, de consolider les partenariats avec les organisations régionales et de mettre à profit des capacités du secteur privé ;

f) Continuer d'intensifier les initiatives d'anticipation et d'en renforcer la coordination, la cohérence, la complémentarité et l'impact, et recourir davantage à l'analyse des risques de catastrophe, à la science climatique, à l'analyse prévisionnelle et aux prévisions, ainsi qu'à l'échange de données et d'analyses entre les secteurs et à tous les niveaux, afin de mieux prévoir et traiter les risques de catastrophe et les risques climatiques ainsi que les effets des catastrophes et des changements climatiques ;

g) Poursuivre les efforts faits pour avoir une vue plus globale et une compréhension plus large des risques de catastrophe et des risques climatiques, ainsi que des conséquences, des dégâts et des pertes occasionnés par les catastrophes et les changements climatiques, notamment en collectant, en analysant et en utilisant plus systématiquement des données et des statistiques ventilées par sexe, âge et handicap, afin d'aider à la réalisation d'investissements

tenant compte des risques et à la préparation dans les zones et les communautés susceptibles d'être touchées à l'avenir ;

h) Accroître l'appui apporté au Fonds central pour les interventions d'urgence et aux fonds de financement commun afin de soutenir les interventions rapides et précoces et l'intensification des mesures d'anticipation visant à atténuer les effets des catastrophes, notamment dans des contextes où le financement est insuffisant, et encourager les institutions financières internationales à accélérer l'octroi de financements à grande échelle pour faciliter la préparation aux crises et l'adoption de mesures d'anticipation en prévision d'une crise, ainsi que pour favoriser un relèvement résilient tenant compte des risques, de manière à compléter l'aide apportée par les fonds humanitaires de financement commun et à renforcer ces dispositifs ;

i) Recourir davantage à des mécanismes de financement pour imprévus convenus au préalable pour faire face aux catastrophes, augmenter l'ampleur et la rapidité de leurs décaissements et veiller à ce qu'ils soient adaptés aux réalités ;

j) Intensifier les efforts visant à lutter contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition liées aux catastrophes et aux changements climatiques et à s'attaquer à leurs causes profondes, notamment en mettant en place des systèmes alimentaires résilients et des systèmes de protection sociale tenant compte des risques et capables de s'adapter aux chocs ou en renforçant les systèmes existants, en introduisant et en intensifiant l'utilisation de modalités d'assistance en espèces et sous forme de bons d'achat et de l'assurance contre les risques de catastrophe en vue d'accroître les moyens de subsistance, la production alimentaire et la résilience et de promouvoir le relèvement, et en améliorant la disponibilité et l'utilisation des données sur les risques d'insécurité alimentaire et l'impact de ce phénomène ;

k) Continuer de renforcer la collaboration entre les acteurs de l'aide humanitaire, du développement, de la réduction des risques de catastrophe, de la lutte contre les changements climatiques et de la défense des droits humains afin de prévenir et de combattre les déplacements liés aux catastrophes, de porter assistance aux personnes déplacées par des catastrophes et de les protéger, de renforcer la résilience et de trouver des solutions durables, notamment au moyen de financements et de programmes conjoints, et collaborer avec les autorités nationales et locales pour tenir compte de ces déplacements et prévoir des solutions durables dans les plans et stratégies d'adaptation, les politiques et les lois nationaux relatifs à la réduction des risques de catastrophe et aux interventions en cas de catastrophe ;

l) Continuer de renforcer la collaboration et les pratiques régionales visant à fournir des services d'assistance et de protection et à trouver des solutions durables face aux déplacements internes et transfrontières liés aux catastrophes et aux changements climatiques, et améliorer, à tous les niveaux, la collecte, l'échange, la ventilation et l'interopérabilité des données sur la question afin de consolider les interventions et la recherche de solutions durables et d'accroître la mise en commun des meilleures pratiques établies à cet égard ;

m) Continuer de redoubler d'efforts pour prévenir l'apparition de risques et répondre aux besoins en matière de protection dans le contexte des catastrophes et des changements climatiques, intégrer une perspective de protection dans la gestion des risques de catastrophe et renforcer les capacités de protection des mécanismes de déploiement rapide de renforts, améliorer la protection contre la violence fondée sur le genre et l'exploitation et les atteintes

sexuelles et faire en sorte que la protection soit placée au cœur des interventions en cas de catastrophe et que les populations touchées et les personnes les plus vulnérables bénéficient d'une protection efficace ;

n) Accroître les efforts et les stratégies visant à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles et à garantir leur participation pleine, égale et effective à la prise de décisions, grâce à des partenariats avec les organisations et les groupes locaux de femmes et en s'appuyant sur des données ventilées, ainsi que sur une analyse approfondie des questions de genre, notamment en ce qui concerne les risques de catastrophe auxquels sont exposées les femmes, les conséquences qu'ont les catastrophes sur elles et leur vulnérabilité à ces phénomènes ;

o) Renforcer la résilience face aux catastrophes et la sécurité des écoles et limiter les interruptions de l'enseignement lors des catastrophes, notamment en garantissant l'accès universel à un enseignement de qualité et en favorisant une meilleure sensibilisation à la gestion des risques de catastrophe ;

p) Renforcer les capacités en matière de prise en compte de la question de l'inclusion des personnes handicapées et des organisations qui les représentent dans les stratégies, politiques et programmes, améliorer la collecte, l'échange et l'utilisation de données ventilées par handicap, assurer la participation des personnes handicapées à la gestion des risques de catastrophe et à toutes les étapes du cycle des programmes d'action humanitaire, conformément, notamment, aux Directives du Comité permanent interorganisations sur l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire ;

q) Redoubler d'efforts pour fournir des services intersectoriels de santé mentale et de soutien psychosocial qui soient systématiquement intégrés dans les activités de préparation, d'intervention et de relèvement ou financer la fourniture de tels services, afin de répondre efficacement aux besoins connexes en période de catastrophe et, à cet égard, s'efforcer d'améliorer la couverture et la qualité de ces activités, et veiller à ce que le soutien apporté contribue à réduire la stigmatisation, la discrimination et l'exclusion et qu'il s'inscrive dans le cadre d'une vision à plus long terme qui renforce les capacités locales et la résilience des populations et s'inspire d'une démarche fondée sur des données factuelles et des pratiques exemplaires.